

DECISION N° 2020/D515

MARCHES



SITE DE TRAITEMENT GÉNÉRIS – TRAVAUX PHASE 2 – TRANSFERT DU TONNAGE VERS DES SITES EXTERIEURS

Conformément à la mise au point du marché d'exploitation GENERIS, une deuxième phase de travaux est prévue sur le centre de tri afin de procéder aux chantiers principaux suivants :

- Intégration d'un nouveau convoyeur permettant le retour des fibreux arrivant en cabine des plastiques vers la ligne des papiers. Auparavant ce flux était mis en balles pour un surtri ultérieur.
- Refonte complète de l'automate du site qui datait de 2001
- Travaux divers.

Ces travaux ont lieu du lundi 28 septembre au vendredi 2 octobre prochain. Ils nécessitent un arrêt de production de GENERIS pour une semaine. Par voie de conséquence, les tonnages réceptionnés seront pris en charge de 3 manières différentes, à savoir :

- Transfert vers le centre de tri de Pluzunet, propriété du SMITRED pour être triés par du personnel SUEZ en après-midi
- Transfert vers le centre de tri de Brest, TRIGLAZ, propriété de SOTRAVAL,
- Mise en balles sur site pour surtri ultérieur.

A ce titre, il convient de signer des conventions avec le SMITRED et SOTRAVAL pour définir les conditions d'accueil de ces tonnages issus de GENERIS ainsi que les tarifs de prise en charge. Au-delà du tri, il conviendra également de prendre en charge les coûts relatifs au transport de ces flux vers Pluzunet et Brest.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- ➡ **AUTORISE** le Président, à signer les conventions avec les deux structures citées ci-dessus SMITRED et SOTRAVAL et autorisent la prise en charge des frais de transport relatifs à ces transferts.

POUR EXTRAIT CONFORME
A Saint-Brieuc le 08 septembre 2020
Le Président



Thierry BURLLOT

KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 08 SEPTEMBRE 2020

Convocation du 03 septembre 2020

Nombre de membres du bureau : 15

L'an deux mil vingt le huit septembre à dix-sept heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis au siège administratif à Saint-Brieuc sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : Mr Thierry BURLOT

	ÉLUS DE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ
Thierry BURLOT	SMITOM Launay Lantic	X	
Claude BLANCHARD	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean-Luc BARBO	LAMBALLE Terre et Mer		X
Marie-France BOULDÉ	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Bruno BEUZIT	St Brieuc Armor Agglomération		X
Jean Michel GEFFROY	SMITOM Launay Lantic		X
Claude LAYEC	DINAN Agglomération	X	
Françoise LE FUR	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Christian LE MAITRE	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean Yves LOYER	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean MÉGRET	LAMBALLE Terre et Mer		X
Daniel NABUCET	LAMBALLE Terre et Mer		X
Marcel SÉRANDOUR	SMITOM Launay Lantic		X
Gilles THOMAS	Loudéac communauté Bretagne centre	X	
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne centre	X	

Présents : 09

Absents : 06

Votants : 10